



# Sommet sur le financement des **économies africaines**

Paris — 18 mai 2021

DÉCLARATION

18 MAI 2021

La pandémie de Covid-19 a provoqué une crise économique mondiale sans précédent, aux conséquences sociales majeures. Après 25 ans de croissance continue, l'Afrique est gravement touchée et a connu une récession en 2020. Le Fonds monétaire international (FMI) estime que jusqu'à 285 milliards de dollars de financements supplémentaires sur la période 2021-2025 seraient nécessaires aux pays africains, dont près de la moitié aux pays africains à faible revenu, pour renforcer la réponse apportée à la pandémie. Les pays à revenu intermédiaire nécessitent également une attention particulière. Sans action collective, le financement et les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine seront compromis.

La plupart des régions du monde lancent à l'heure actuelle de vastes plans de relance, en utilisant les instruments monétaires et budgétaires massifs dont elles disposent. En revanche, nombre d'économies africaines ne possèdent ni des capacités suffisantes ni d'instruments similaires pour faire de même. Nous ne pouvons pas nous permettre de les laisser de côté.

Nous, les dirigeants participant au Sommet, en présence d'organisations internationales, avons la responsabilité d'agir ensemble et de combattre la grande divergence qui est en train d'apparaître entre les pays et au sein de chaque pays.

Cela nécessite d'agir collectivement pour mettre en place un plan de soutien financier très substantiel visant à donner une impulsion indispensable à l'économie de ces pays et à apporter les moyens d'investir pour un avenir meilleur. Nous ambitionnons de répondre aux besoins de financement immédiats, d'améliorer la capacité des gouvernements africains à soutenir une relance économique vigoureuse et durable, et de renforcer le secteur privé africain, dont le dynamisme représente un facteur de croissance à long terme pour le continent.

Dans l'immédiat, la priorité absolue est de vaincre la pandémie. Nous reconnaissons le rôle d'une immunisation à grande échelle contre la Covid-19 en tant que bien public mondial et nous unissons nos efforts pour veiller à un accès équitable en Afrique à des vaccins, des traitements et des moyens de diagnostic sûrs et abordables grâce au dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la Covid-19 (Accélérateur ACT) et à sa facilité COVAX, ainsi qu'à l'initiative AVATT de l'Union africaine. Nous nous efforcerons d'accélérer ces efforts pour faire en sorte que l'Afrique reçoive davantage de vaccins, notamment en partageant les doses, en soutenant les garanties de marché et en favorisant le commerce tout au long de la chaîne de valeur, ainsi qu'en développant les capacités locales nécessaires à la distribution des vaccins. Nous devons aussi, en partenariat avec le secteur privé, accélérer la production de vaccins en renforçant les capacités locales sur le continent africain. Cela peut être facilité par un partage volontaire de la propriété intellectuelle et par le transfert actif des technologies et du savoir-faire, conformément aux cadres juridiques internationaux, par exemple par la mise en commun des licences et la conclusion d'accords de fabrication pour permettre une production locale.

Nous nous appuyerons sur le système financier international pour créer l'espace budgétaire nécessaire aux économies africaines. Nous appelons à rapidement décider d'une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI d'un montant sans précédent, qui devrait atteindre 650 milliards de dollars, dont près de 33 milliards destinés à augmenter les avoirs de réserve des pays africains, et à la mettre en œuvre dans les meilleurs délais, et nous demandons aux pays d'utiliser ces nouvelles ressources d'une manière transparente et efficace. Nous sommes déterminés à amplifier considérablement son impact en Afrique en étudiant le prêt de DTS à titre volontaire par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la

croissance (FRPC) du FMI, et en envisageant avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement (BMD) diverses options supplémentaires pour prêter des DTS en vue de soutenir la relance verte, résiliente et inclusive des membres du FMI, au sortir de la pandémie, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD). Ce soutien sera complété par l'aide publique au développement (APD), une 20<sup>e</sup> reconstitution ambitieuse des ressources de l'Association internationale de développement (AID-20), la 16<sup>e</sup> reconstitution générale des ressources du Fonds africain de développement (FAD-16) en 2022 et la mobilisation de financements concessionnels supplémentaires par le FMI, les banques et les fonds multilatéraux de développement, ainsi que les organismes bilatéraux de développement. Nous demandons aux BMD de mobiliser davantage de financement privé en Afrique en mettant au point et en renforçant les instruments de partage des risques pertinents.

Cet effort multilatéral s'articulera étroitement avec l'action du réseau des banques publiques de développement africaines, en impliquant la Banque africaine de développement (BAD) et les institutions financières publiques nationales et régionales. Solidement ancrées localement, leur capacité à faire émerger davantage de projets de qualité, en particulier pour le climat, la santé, l'éducation, les infrastructures et le secteur privé, est indispensable à la réussite de toutes les mesures prises à l'échelle internationale pour financer efficacement les économies africaines.

Pour soulager les économies africaines qui pâtissent de vulnérabilités liées à leur dette publique extérieure, les créanciers du G20 et du Club de Paris agissent tel que convenu dans le communiqué des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales du G20 d'avril et le Cadre commun pour les traitements de dette au-delà de l'Initiative de Suspension du Service de la Dette (ISSD) adopté en novembre 2020.

Pour dynamiser la croissance et la création d'emplois, nous soutenons les stratégies africaines nationales et nous saluons l'ambition de développer une Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique, qui aura une large portée panafricaine et accordera une place prépondérante aux entreprises. Cette Alliance permettra de mobiliser tous les partenaires désireux de mettre des ressources financières et techniques au service du développement du secteur privé en Afrique, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME), et notamment des femmes-entrepreneurs soutenues par l'Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA). Nous attendons avec intérêt que la Société financière internationale (SFI), en coordination avec la BAD, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans ses pays d'opérations, la Banque européenne d'investissement (BEI), les autres BMD concernées et les institutions de financement du développement bilatérales intéressées, poursuive les efforts pour lancer cette Alliance, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, d'une manière progressive et ciblée. Ces efforts s'appuient sur ceux déployés dans la cadre de l'approche Équipe Europe aux côtés des institutions européennes de financement du développement pour contribuer aux objectifs de ce Sommet.

Nous réitérons notre soutien continu à l'égard de l'initiative du G20 sur le soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés, du partenariat du G20 avec l'Afrique, du « *Compact with Africa* », ainsi qu'à l'égard d'autres initiatives pertinentes. Comme la relance et la prospérité à long terme sont indissociables de réformes favorables au développement du secteur privé, nous prenons acte de la proposition commune de la France et de l'Allemagne visant à renforcer davantage l'initiative du G20 « *Compact with Africa* ».

Nous saluons la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et la transformation numérique du continent visant à

réduire la fracture numérique et à accélérer l'adoption d'écosystèmes numériques ouverts, équitables et non discriminatoires, ce qui produira des bénéfices significatifs en matière de productivité, d'innovation et de croissance durable. Compte tenu de notre foi commune en l'impact positif du commerce sur le développement, nous examinerons des solutions pour accroître la valeur ajoutée africaine dans les chaînes mondiales d'approvisionnement.

Un soutien international est indispensable pour soutenir des plans de relance ayant l'envergure requise, mais cela pourrait au besoin s'accompagner de plus de flexibilité concernant les plafonds d'endettement et de déficit lorsque c'est approprié et de réformes difficiles mais nécessaires à mener au niveau national, avec l'aide de la communauté internationale en tant que de besoin. Afin de financer des politiques publiques clés pour une croissance inclusive et durable, telles que l'éducation, la santé, la protection sociale et les infrastructures, il sera nécessaire de mobiliser plus fortement les ressources intérieures, d'accroître la transparence et l'efficacité de la gestion de la dette et des dépenses publiques, d'améliorer la gouvernance et l'intégrité financière et de créer un environnement favorable au secteur privé au moyen de partenariats public-privé et de financements privés. Nous améliorerons en outre la préparation et le financement des projets d'infrastructure.

Nous promovons une trajectoire de développement durable, circulaire et à faible intensité de carbone de l'Afrique et veillerons à assurer sa résilience climatique et environnementale au cours des décennies à venir. Nous nous efforcerons d'élargir l'éventail des donateurs et des investisseurs en faveur du financement de l'action pour le climat et la biodiversité et du développement technologique en Afrique, notamment en mobilisant davantage de ressources vers le continent par l'intermédiaire du Fonds vert pour le climat et du Fonds pour l'environnement mondial. Par ailleurs, nous appelons les institutions financières internationales à se fixer des objectifs ambitieux dans leurs projets portant sur le climat, en équilibrant adaptation et atténuation, et à aligner complètement leurs activités sur l'Accord de Paris dans les plus brefs délais.

En définitive, la croissance et la résilience reposent sur le capital humain. Notre objectif prioritaire est de mobiliser ce capital et le potentiel démographique de l'Afrique et ainsi fournir au secteur privé les atouts dont il a besoin. Nous nous engageons à renforcer les systèmes de santé, de protection sociale, et d'enseignement et de formation sur le continent africain, en reconnaissant qu'ils constituent des facteurs déterminants pour accroître la productivité sur le continent et garantir la résilience économique en protégeant les vies, les emplois et les compétences des Africains.

Nous œuvrerons ensemble pour renforcer la mobilisation des talents africains et consolider l'expertise du secteur public et les ressources et connaissances au niveau local. Nous estimons que l'engagement des pays concernés est primordial et que la série d'actions que nous nous engageons à mettre en œuvre doit aller de pair avec un fort renforcement des capacités. Nous travaillerons pour accroître et mobiliser l'expertise africaine, qu'elle soit sur le continent ou en dehors.

Investir aujourd'hui dans le développement durable des économies africaines et dans leur population active en pleine expansion contribuera à faire de l'Afrique la future championne de la croissance mondiale.

En marge des prochaines Assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale en octobre 2021, il sera opportun de faire le point sur les efforts que nous aurons déployés pour assurer la mise en œuvre effective de ces mesures et d'affiner les initiatives que nous proposons.

\*\*\*

## Une série d'actions reposant sur deux piliers

### **Répondre aux besoins de financement pour promouvoir une relance rapide, verte, durable et inclusive**

Nous appelons à décider rapidement d'une **allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) du FMI**, d'un montant sans précédent (650 milliards de dollars), et à la mettre en œuvre dans les meilleurs délais, ce qui devrait permettre d'accroître les réserves des pays africains de 33 milliards de dollars. Nous demandons instamment aux pays d'utiliser ces nouvelles ressources de manière transparente et efficace.

En outre, nous sommes déterminés à accroître considérablement son impact en Afrique, en étudiant à titre volontaire :

- le prêt de DTS au Fonds fiduciaire FRPC ; en s'appuyant sur la révision en cours du financement et des politiques concessionnels du FMI, le FMI estime que ses prêts aux pays à faible revenu pourraient être substantiels sur la période 2021-2025. Nous étudierons les options pour garantir la pérennité du compte de subvention du Fonds fiduciaire FRPC, qui permet des prêts à taux zéro ou à taux concessionnel ;
- une série d'options supplémentaires, avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres BMD, pour prêter des DTS en vue de soutenir la relance verte, résiliente et inclusive des membres du FMI, au sortir de la pandémie, conformément aux Objectifs de développement durable (ODD).

Nous prenons les engagements suivants :

- Soutenir une **20<sup>e</sup> reconstitution ambitieuse des ressources de l'Association internationale de développement (AID-20)**, accordant une attention renforcée aux sujets du capital humain (y compris au handicap et à la protection sociale), du changement climatique, de l'emploi et de la transformation économique, du genre, de la fragilité, des conflits et de la violence, et sous-tendue par les thématiques transversales de la gouvernance et des institutions, de la soutenabilité de la dette, de la technologie et de la préparation aux crises. Cela s'appuie sur le partenariat historique de l'AID avec l'Afrique, notamment sur sa réponse à la crise de la Covid-19 sous la forme de subventions et de prêts consentis à des conditions très favorables au cours des exercices 2021-2022. Nous appelons également l'AID à réfléchir à des moyens de débloquer des ressources supplémentaires pour ses membres de manière durable, en optimisant davantage son bilan financier.
- Renforcer les institutions financières publiques africaines, soutenir **une mobilisation accrue de la BAD** au service d'un développement vert, résilient et inclusif en s'appuyant sur la 15<sup>e</sup> reconstitution des ressources du Fonds africain de développement, sur la 16<sup>e</sup> reconstitution des ressources du Fonds africain de développement (FAD-16) et sur la 7<sup>e</sup> augmentation générale de capital de la BAD, et renforcer l'implication du réseau des institutions financières africaines pour que celles-ci soutiennent la création d'emplois et les investissements sociaux et climatiques conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.
- Maintenir **l'APD à un niveau ambitieux** et, pour les pays développés qui se sont engagés à cet égard, s'efforcer d'atteindre les objectifs de 0,70 % du revenu national brut (RNB) consacré à l'APD, et de 0,15 à 0,20 % du RNB consacré à l'APD à destination des pays les moins avancés.

- Œuvrer au service d'une **plus grande intégration de l'Afrique au sein de l'architecture financière internationale**, en :
  - o soutenant, pour les pays qui disposent d'une capacité d'endettement, le développement de marchés performants pour la dette publique, y compris d'outils pour améliorer leur accès et leur liquidité, en examinant entre autres la faisabilité d'une facilité de liquidité ;
  - o **exhortant le Groupe de la Banque mondiale, la BAD et les autres banques et fonds multilatéraux de développement, notamment le Fonds vert pour le climat et le Fonds pour l'environnement mondial, et les organismes bilatéraux de développement, à « fonctionner en système » et à améliorer d'ici à la fin de l'année 2021 les dispositifs de mobilisation des financements privés, y compris par le renforcement des instruments de partage des risques, dont les *Project Based Guarantees*, les *Policy Based Guarantees* et la couverture du risque politique dans les cas appropriés.**
  
- Lutter contre les **vulnérabilités liées à la dette** pour la première fois au sein du Cadre commun pour les traitements de dette, approuvé par le G20 et le Club de Paris qui agissent tel que convenu dans le communiqué des ministres des Finances et des gouverneurs de banques centrales du G20 d'avril, dans le contexte d'un cadre macroéconomique solide et de réformes mises en œuvre par les pays bénéficiaires au titre d'un programme soutenu par le FMI. Nous saluons les premières réunions organisées pour le traitement de la dette du Tchad, et deux autres demandes reçues de l'Éthiopie et de la Zambie seront discutées. Cela aidera à éviter un nouveau cycle de surendettement en remédiant aux vulnérabilités liées à la dette, et contribuera à débloquer de nouveaux financements en faveur d'une croissance durable et inclusive.
  
- **Améliorer le financement durable du développement et éviter un nouveau cycle de surendettement** :
  - o en encourageant le passage à des pratiques de financement de plus en plus durables, tant pour les emprunteurs que pour les créanciers. L'élaboration des programmes du FMI devrait demeurer flexible dans la mesure du possible pour prendre en compte la nécessité de soutenir la croissance dans le contexte de la crise actuelle, tout en limitant les vulnérabilités liées à la dette. La politique de financement du développement durable de l'AID doit continuer à soutenir des pratiques de financement plus transparentes et durables ;
  - o en saluant le lancement en 2021 de l'auto-évaluation volontaire des pratiques des créanciers en matière de prêt, fondé sur les *G20 Operational Guidelines for Sustainable Financing*, et en soutenant la mise en œuvre des *Institute for International Finance Voluntary Principles for Debt Transparency* ;
  - o par le déploiement par les pays débiteurs de réformes améliorant l'efficacité de leurs dépenses publiques et leur gestion des finances publiques, en visant notamment des progrès en matière de gestion et de transparence de la dette, dans l'exactitude des données sur la dette et la manière dont il en est rendu compte, y compris en renforçant les services nationaux chargés de la dette et leur capacité à évaluer les risques budgétaires, les engagements budgétaires et passifs contingents, ainsi qu'en matière de gouvernance et d'intégrité financière, en particulier pour lutter contre la corruption, le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
  - o en accroissant la mobilisation des ressources intérieures grâce à des systèmes fiscaux durables, transparents et responsables. À cet effet, nous saluons l'avancée dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment

l'adoption croissante des Cadres nationaux intégrés de financement (FFI), les travaux de l'Initiative fiscale d'Addis-Abeba et sa récente Déclaration à l'horizon 2025. Nous saluons également les efforts des partenaires de la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales pour accroître le soutien au développement et à la réforme des politiques et administrations fiscales en Afrique. Nous soutenons le développement de l'initiative Inspecteurs des impôts sans frontières de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour renforcer les enquêtes en matière de délinquance fiscale, ainsi que la fiscalité des ressources naturelles. Nous saluons également la mise en place par l'OCDE d'une Académie de l'Afrique de l'Ouest pour les enquêtes fiscales et financières afin de renforcer les capacités en matière de lutte contre la délinquance fiscale dans toutes les régions du continent africain ;

- **Donner la priorité au sein du budget national à des politiques publiques clés en matière de croissance durable, telles que l'éducation, la formation et les systèmes de santé.** Soutenir un plus grand engagement au sein des forums de coordination existants tels que le Partenariat mondial pour une protection sociale universelle en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (USP2030).

\*\*

**Soutenir une croissance de long terme stimulée par un secteur privé et un entrepreneuriat dynamiques et par le développement et le financement de projets d'infrastructures de qualité**

**Nous réitérons notre soutien continu à l'égard de l'initiative du G20 sur le soutien à l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés, du partenariat du G20 avec l'Afrique, de l'initiative du G20 « Compact with Africa »,** ainsi qu'à l'égard des autres initiatives pertinentes. Comme la relance et la prospérité à long terme sont indissociables de réformes favorables au développement du secteur privé, nous prenons acte de la proposition commune de la France et de l'Allemagne visant à renforcer l'initiative du G20 « Compact with Africa ».

**Avec le soutien des institutions financières internationales, des organisations internationales et des agences de développement, nous accélérerons les réformes en faveur d'un environnement économique et d'un climat des investissements plus stables, plus transparents et plus fiables.**

Des efforts seront déployés pour traiter le problème croissant de l'économie informelle, au moyen de réformes dédiées portant sur les cadres juridiques et fiscaux, pour renforcer les capacités nationales et pour améliorer et harmoniser les cadres réglementaires et les pratiques administratives, notamment grâce à des mesures portant sur la gouvernance et l'intégrité financière.

Nous encourageons les banques multilatérales et bilatérales de développement et les autres partenaires de développement, notamment les banques nationales et régionales publiques de développement africaines, à jouer un rôle clé en matière d'incitations financières visant à mettre en œuvre ces réformes.

Nous encourageons un ciblage plus important vers le secteur privé dans les guichets concessionnels du Groupe de la Banque mondiale et de la BAD, en envisageant des

solutions pour accroître l'impact du Guichet de promotion du secteur privé à l'occasion de la 20<sup>e</sup> reconstitution des ressources de l'AID et de celui de la Facilité de rehaussement de crédit de la BAD à l'occasion de la 16<sup>e</sup> reconstitution générale des ressources du Fonds africain de développement (FAD-16).

**Nous saluons l'ambition de développer une Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique visant à contribuer à la mobilisation de tous les partenaires, publics et privés, prêts à appuyer le développement du secteur privé africain par des moyens financiers, techniques et le renforcement des capacités.**

Cette Alliance permettra de mobiliser tous les partenaires prêts à consacrer des moyens financiers et techniques au développement du secteur privé africain, notamment les MPME, et à l'amplification de la dynamique entrepreneuriale à l'œuvre en Afrique, en portant une attention particulière à l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. Nous soutenons en priorité les investissements dans les jeunes entreprises africaines grâce à l'élaboration de nouveaux outils adaptés et au développement des instruments déjà existants, en ajustant notre approche aux besoins spécifiques des MPME en fonction de leur niveau de développement, en ciblant de nouveaux pays et en associant de nouveaux acteurs.

Cette Alliance a spécifiquement pour objectifs de développer des MPME innovantes et d'avant-garde, principales sources de croissance et de création d'emplois, et de renforcer la capacité des entrepreneurs à avoir accès à des financements, ce qui constitue un vecteur principal de changement, d'innovation et d'une croissance économique inclusive en Afrique. Cette Alliance devrait par ailleurs bénéficier de l'entrée en vigueur de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, dont la mise en œuvre sera soutenue par les partenaires de développement, en portant une attention particulière au renforcement de l'intégration régionale et à ses effets positifs à long terme sur le développement des marchés locaux et régionaux et la croissance durable.

Afin de soutenir cette Alliance, nous nous appuyerons sur la coalition existante d'institutions financières<sup>1</sup>, constituée lors du Sommet Finance en commun de novembre 2020, qui s'est engagée à unir ses efforts pour échanger des bonnes pratiques porteuses de solutions pour les MPME en Afrique. Nous mobiliserons les apports positifs de toutes les BMD et institutions de financement du développement centrées sur le secteur privé et engagées en Afrique.

**Nous attendons avec intérêt que la Société financière internationale (SFI), en coordination avec la Banque africaine de développement (BAD), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) dans ses pays d'opérations<sup>2</sup>, la Banque européenne d'investissement (BEI), les autres BMD concernées et les institutions de financement du développement bilatérales intéressées, redouble d'efforts afin de lancer cette alliance, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine, d'une**

<sup>1</sup> Banque africaine de développement, Banque ouest africaine de développement, Institut de financement du développement Canada, *International Development Finance Corporation* (agence de développement américaine), Société islamique pour le développement du secteur privé (SID) et 15 institutions de financement du développement européennes.

<sup>2</sup> Nous prenons acte du fait que le Cadre stratégique et capitalistique 2021-2025 de la BERD, adopté par les gouverneurs de la BERD, affirme un intérêt stratégique continu à l'égard d'une expansion limitée et graduelle en Afrique sub-saharienne. Cela ne présage en rien de l'éventuelle décision des gouverneurs à ce propos.



manière progressive et ciblée. Ces efforts s'appuient sur ceux déployés dans le cadre de l'approche Équipe Europe par les institutions européennes de financement du développement, pour contribuer aux objectifs de ce Sommet, en commençant dans un premier temps par les mesures prometteuses suivantes :

- **Nous soutenons le développement de fonds de capital-investissement et de capital-risque africains, et d'associations de capital-investissement et des institutions de microfinance africaines**, en tant qu'acteurs clés pour accélérer la croissance des MPME :
  - en nous appuyant sur des outils dédiés (y compris des instruments concessionnels) et des partenariats existants comme *Boost Africa* (initiative conjointe de la BAD, de la BEI et de la Commission européenne), nous aiderons les gestionnaires de fonds à répondre aux besoins récurrents des jeunes entreprises et MPME africaines, pour contribuer à constituer plus rapidement des viviers d'entreprises prêtes à recevoir des investissements, pour accompagner les efforts de levée de fonds des gestionnaires de fonds et pour aider à recruter, former et fidéliser des spécialistes des investissements durables. Pour tenir compte du fait que la grande majorité des entreprises appartiennent à la catégorie des microentreprises, une attention particulière sera portée au rôle des accélérateurs et incubateurs d'entreprises, des réseaux d'investisseurs providentiels et des écoles de commerce ;
  - en recourant à des mécanismes de partage des risques (tels que des garanties et la couverture du risque politique) destinés à réduire certains risques spécifiques comme le risque de change ou de liquidité, nous renforcerons l'attractivité de la classe d'actif du capital-investissement africain pour attirer davantage de capitaux privés, tant au plan national qu'international. La mobilisation des flux de financements privés passera aussi par un approfondissement des marchés secondaires pour les prises de participation dans des fonds africains de capital-investissement ;
  - en développant les cotations croisées sur les marchés régionaux et panafricains pour accroître l'ensemble des fonds disponibles pour les investissements et pour accélérer les réformes juridiques, réglementaires et institutionnelles visant à harmoniser les différents marchés, afin d'améliorer la liquidité comme la stabilité.
  
- **Nous sommes favorables à de nouvelles mesures innovantes**, à discuter de manière plus approfondie au sein des organes de gouvernance de chacune des institutions concernées, **pour remédier aux difficultés spécifiques auxquelles font face les MPME africaines**, telles que :
  - la proposition présentée par la SFI, avec le soutien du Guichet de promotion du secteur privé de l'AID, de la BERD, de la BEI et de Proparco, pour améliorer l'accès des MPME aux financements en Afrique grâce à des structures innovantes et à des instruments d'atténuation des risques, pour stimuler les prêts à ce secteur. Cette initiative étudiera de nouvelles pistes de financement pour les MPME et les marchés en développement, sous l'angle spécifique des MPME, notamment par le biais de fonds et de plateformes numériques, tout en ayant recours à des instruments d'atténuation des risques. Elle pourrait aussi viser les MPME des chaînes de valeur agroalimentaires et les exploitations agricoles de taille intermédiaire, secteurs qui jouent un rôle moteur pour la croissance, les emplois et le développement durable en Afrique ;
  - les efforts de la SFI et de la BERD pour appuyer les échanges commerciaux de biens, d'équipements et de produits essentiels avec l'Afrique pendant la phase de redressement économique de la crise de la Covid-19 ;
  - l'AFAWA, l'initiative panafricaine soutenue par la BAD, et d'autres initiatives en faveur des femmes comme ShInvest et le Défi 2X, qui proposent des financements en

faveur des femmes, pour surmonter les difficultés d'accès aux financements auxquelles sont confrontées les femmes en Afrique ;

- une priorité accrue sur les MPME pour les faire bénéficier d'accès aux plateformes numériques, telles que la facilité pour l'inclusion financière numérique en Afrique (ADFI) lancée par la BAD, en reconnaissant que le soutien à l'intégration financière et la facilitation de l'accès aux services financiers sont essentiels pour les MPME et pour le secteur informel.

**Nous encourageons également l'approfondissement de la coopération entre entreprises privées africaines et non-africaines**, notamment grâce à des plateformes d'investissement comme l'African investment forum (AIF) et au développement des coentreprises ou des participations conjointes aux marchés publics. Nous appelons à plus d'investissement pour soutenir les chaînes de valeur et les PME en partenariat avec nos associations d'entreprises.

**Nous déploierons des efforts pour faire émerger et financer des infrastructures de qualité et durables en Afrique dans le respect de la situation particulière des pays et conformément aux lois et aux règlements en vigueur localement**, en :

- renforçant l'environnement macro-financier et la fiabilité des cadres juridique et institutionnel des politiques publiques en matière d'ouverture et de transparence des passations de marchés, d'efficacité économique en termes de coût tout au long du cycle de vie, d'égalité des conditions de concurrence dans la passation de marchés, de lutte contre la corruption, de perception des risques, de transparence budgétaire, de soutenabilité et de gestion de la dette ;
- **travaillant plus avant concernant la mobilisation des instruments et produits financiers multilatéraux et bilatéraux, notamment les garanties, la couverture du risque politique, les instruments de partage des risques et les autres formes d'appui aux projets de partenariats public-privé, ainsi que dans la mobilisation de financements commerciaux ;**
  - Nous appelons les institutions financières multilatérales à accroître leur financement des investissements publics dans le secteur du numérique, tout en tenant dûment compte des questions de cybersécurité et de respect de la vie privée. Nous les appelons également à recourir à différents instruments, notamment aux garanties partielles de risque et à la couverture du risque politique, le cas échéant, pour encourager les investissements directs étrangers dans ce secteur. Parvenir à une transformation numérique en Afrique requiert un accès universel au moyen d'un effort soutenu de réformes et d'investissements dans les infrastructures, les compétences et les plateformes numériques, ainsi que les services financiers. La Banque mondiale estime que le coût de ces investissements pourrait atteindre 80 à 100 milliards de dollars au cours des 10 prochaines années, répartis de manière égale entre les secteurs public et privé.
  - Nous appelons les organisations multilatérales à accroître le financement de projets en matière d'énergies renouvelables en Afrique. En outre, compte tenu du rôle clé que peut jouer le secteur privé pour parvenir à un accès universel, nous appelons les acteurs de ce secteur à avoir recours à tous les instruments disponibles, notamment les garanties partielles de risque et la couverture du risque politique, le cas échéant, pour encourager les investissements privés dans le secteur de l'énergie en Afrique. Pour atteindre l'accès universel à l'électricité en Afrique, environ 200 milliards de dollars d'investissements sont nécessaires d'ici à 2030, soit environ 20 milliards de dollars par an. Ces investissements n'incombent pas tous aux États, la production et la distribution d'électricité étant

de plus en plus assurées par le secteur privé. Les États doivent pour leur part investir dans les lignes de transmission et mettre en place les cadres juridiques et réglementaires porteurs d'investissements privés. Une meilleure couverture du risque politique peut rassurer les investisseurs pour qu'ils investissent dans des partenariats public-privé en Afrique. De plus, l'intégration régionale contribuerait à atteindre l'accès universel en permettant aux pays en surproduction d'exporter de l'électricité vers leurs voisins.

- **augmentant la quantité d'investissements dans les infrastructures, y compris au moyen des fonds nationaux dédiés, tout en améliorant les investissements dans les infrastructures durables et de qualité, notamment grâce à l'engagement volontaire des États africains à évaluer la qualité et la durabilité de leurs projets d'infrastructures**, entre autres à travers l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD) et du Consortium pour les infrastructures en Afrique, avec le soutien politique de l'Union africaine et l'appui technique de la BAD, du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE. Cette évaluation volontaire et non contraignante s'appuiera sur des principes agréés au plan international tels que les *G20 Principles for Quality Infrastructure Investment*, en lien avec les travaux de certification du label de qualité du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Elle visera notamment à garantir « l'ouverture et la transparence des passations de marchés pour que les projets dans les infrastructures soient rentables, sûrs et efficaces et que les investissements ne soient pas détournés de leur destination originelle »<sup>3</sup>;
- **soutenant le développement des capacités de planification et de préparation des projets clés d'infrastructures et en favorisant l'émergence de projets bancables** par : la promotion du déploiement de la plateforme multilatérale SOURCE pour la préparation de projets d'infrastructures durables, dirigée et financée conjointement par les BMD, ou autres instruments comparables; le soutien aux facilités de préparation et de financement de projets d'infrastructures de qualité en Afrique, notamment les initiatives menées par l'Afrique comme Africa50 ; le renforcement de la communauté des professionnels africains des infrastructures, notamment la plateforme africaine des connaissances et de la formation dans le domaine des infrastructures (AILEAP), dirigée par l'AUDA-NEPAD, le Centre africain pour la transformation économique (ACET) et l'OCDE.

---

<sup>3</sup> Principe 6.1 des Principes du G20 pour les investissements dans des infrastructures de qualité.

## **Sommet sur le financement des économies africaines**

Paris – 18 mai 2021

### **Liste des participants au sommet ayant adopté la déclaration**

Pays :

Afrique du sud, Algérie, Allemagne, Angola, Arabie saoudite, Belgique, Benin, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chine, Comores, Congo, RD Congo, Côte d'Ivoire, Egypte, Emirats arabes unis, Espagne, Etats-Unis, Ethiopie, France, Ghana, Italie, Japon, Kenya, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie.

Ainsi que le Président en exercice de l'Union africaine, le Président de la Commission de l'Union africaine, le Président du Conseil européen et la Présidente de la Commission européenne.